



Mon mari veut installer sa mère cher nous

Par **Virginelrine**, le **17/09/2014** à **14:58**

Bonjour,
J'aimerais apporter pour votre jugement une question assez personnelle. Je suis en tension avec ma belle mère et on ne se voit plus depuis 1 an et demi. Ce matin mon mari m'a parlé de possibilité de loger sa mère chez nous car nous avons un RDCh à aménager. Il s'agit de notre bien en commun (mon mari+moi). Sa mère n'est même pas malade. Je ne vois pas de quelle droit on pourrait m'imposer un tel voisinage chez moi. Si il ferait ça à mon insu, que puis-je faire légalement parlant?
Merci d'avance, je compte beaucoup sur vous.

Par **aguesseau**, le **17/09/2014** à **17:23**

bjr,
la loi ne règle pas tous les conflits en particulier les conflits familiaux entre époux.
votre mari doit connaître les relations que vous avez avec sa mère, en voulant la faire venir chez vous, je dirais que c'est de la provocation.
j'ai envie de vous faire une réponse pas très juridique en lui indiquant que votre mari a le choix entre son épouse ou sa mère sous le même toit mais pas les deux.
vous verrez bien sa réaction.
sinon la solution ultime c'est le divorce.
cdt

Par **Lag0**, le **17/09/2014** à **19:05**

Bonjour,
D'un autre coté, la gestion d'un bien immobilier en indivision se fait à l'unanimité.
Donc monsieur ne peut pas y installer sa mère sans l'accord de madame.

Par **ravenhs**, le **17/09/2014 à 19:56**

Bonjour,rnrnSauf que VirginieIrine parle de "mari" et précise qu'il s'agit d'un bien commun, le bien appartient à la communauté et les règles de l'indivision ne s'appliquent pas.

Par **alterego**, le **17/09/2014 à 20:16**

Bonjour,rnrnEt si l'une et l'autre vous essaieriez d'apaiser les tension ?rnrnPensez aux jours prochains, le temps passe très vite et la roue tourne, où vous serez "en tension" avec votre bru. rnrnCordialement